

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 545

présenté par

Mme Linkenheld, Mme Lang, M. Pupponi, M. Juanico et M. Bies, rapporteur thématique

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l’alinéa 7, insérer l’alinéa suivant :

« Le Haut Conseil à la vie associative est consulté pour avis avant toute création de nouvelles réserves. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces modifications visent à permettre que le Haut Conseil à la Vie associative puisse porter un avis sur les modalités de mise en place de la réserve citoyenne, dans les liens qu’elle peut avoir avec la vie associative